



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE L'ECOLE
DE LA 2^{ème} CHANCE DES YVELINES**

Association de la Loi du 1^{er} juillet 1901

20, avenue Roger Hennequin
78 190 TRAPPES

SIRET : 924 641 715 00025

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 20 janvier 2024 au 31 décembre 2024



QUENTIN DUTERTRE
JEAN-PIERRE EMMERICH
CAMILLE LEJEUNE
GÉRARD LEJEUNE
EXPERTS-COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Association gestionnaire de l'Ecole
de la 2^{ème} Chance des Yvelines**
20, avenue Roger Hennequin
78 190 TRAPPES

A l'assemblée générale de l'association gestionnaire de l'Ecole de la 2^{ème} Chance des Yvelines,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association gestionnaire de l'Ecole de la 2^{ème} Chance des Yvelines relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 20 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons porté une attention particulière aux modalités de comptabilisation et de recouvrement des subventions attribuées à l'association et à l'analyse des comptes de tiers.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date du présent rapport, nous n'avons pas eu communication du rapport financier sous la forme écrite.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en

place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,
Le 16 avril 2025

Le Commissaire aux comptes,
Jean-Pierre EMMERICH

Signé par Jean-Pierre Emmerich
Le 16/04/25

ID: tx_kLP7qyy3mWaW



Bilan Actif

Du 20/01/2024 au 31/12/2024				
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	11 001	11 001		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 180		22 180	
TOTAL I	33 181	11 001	22 180	
Comptes de liaison				
II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	98 046		98 046	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	657 660		657 660	
Charges constatées d'avance	12 576		12 576	
TOTAL III	768 282		768 282	
Frais d'émission des emprunts				
IV				
Primes de remboursement des obligations				
V				
Ecart de conversion actif				
VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	801 462	11 001	790 461	

Bilan Passif

31/12/2024

FONDS PROPRES

Fonds propres sans droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

Autres réserves

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette

117 235

117 235

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

20 000

Provisions réglementées

TOTAL I

137 235

II

Comptes de liaison

FONDS REPORTES ET DEDIES

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

104 200

TOTAL III

104 200

PROVISIONS

Provisions pour risques

303 941

Provisions pour charges

48 613

TOTAL IV

352 554

DETTES

Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières diverses

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

54 656

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

140 488

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

150

Autres dettes

1 177

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

TOTAL V

196 472

VI

Ecart de conversion passif

TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)

790 461

Compte de résultat

31/12/2024

Produits d'exploitation

Cotisations	
Ventes de biens et services	
Ventes de biens	
- dont ventes de dons en nature	
Ventes de prestations de services	
- dont parrainages	
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation	1 568 209
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	
Ressources liées à la générosité du public	
Dons manuels	
Mécénats	
Legs, donations et assurances-vie	
Contributions financières	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 051
Utilisations des fonds dédiés	
Autres produits	212

TOTAL I 1 571 471

Charges d'exploitation

Achats de marchandises	
Variation de stocks	
Autres achats et charges externes	318 467
Aides financières	
Impôts, taxes et versements assimilés	16 273
Salaires et traitements	446 883
Charges sociales	206 570
Dotations aux amortissements et dépréciations	11 250
Dotations aux provisions	352 554
Reports en fonds dédiés	104 200
Autres charges	28

TOTAL II 1 456 226
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 115 246

Produits financiers

Produits financiers de participations	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	2 234
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	

TOTAL III 2 234

Charges financières

Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	

TOTAL IV
RESULTAT FINANCIER (III - IV) 2 234
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV) 117 479

Compte de résultat (Suite)

31/12/2024

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion
 Sur opérations en capital
 Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges

TOTAL V
Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion
 Sur opérations en capital
 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

TOTAL VI**RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)**

Participations des salariés aux résultats

VII

Impôts sur les bénéfices

VIII**244****TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)****1 573 705****TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)****1 456 470****EXCEDENT OU DEFICIT****117 235**
Contributions volontaires en nature

Dons en nature

Prestations en nature

Bénévolat

1 731**TOTAL****1 731**
Charges des contributions volontaires en nature

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens

Prestations en nature

Personnel bénévole

1 731**TOTAL****1 731**

Règles et méthodes comptables

Présentation de l'association

L'association Ecole de la 2ème chance "E2C Yvelines", association loi du 1er juillet 1901, créée le 22/01/2024, destine son action aux jeunes adultes, ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire, sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et rencontrant, de ce fait, de grandes difficultés d'insertion aussi bien sociales que professionnelles.

L'objectif et les méthodes d'intervention proposées visent à développer chez les jeunes concernés la motivation, les capacités d'apprendre, les connaissances de base et les aptitudes sociales en aidant chacun d'eux à identifier, à construire et à valider leur propre projet d'insertion sociale et professionnelle.

L'E2C inscrit son action dans l'esprit et la lignée des opérations similaires conduites au sein du réseau européen des Ecoles de la 2ème chance présent désormais dans plus de 10 pays de l'Union Européenne.

L'association E2C Yvelines est implantée sur 3 sites :

- Le site Saint-Quentin-en-Yvelines
20 Avenue Roger Hennequin
78190 TRAPPES

- Le site Les Mureaux
8 rue Levassor
78130 LES MUREAUX

- Le site Mantes-la-Jolie
7 rue Paul Gauguin
78200 Mantes-la-Jolie

Généralités et textes applicables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 790 461 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 117 235 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 20/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

- Il s'agit de la première année de fonctionnement, l'association a été créée le 20/01/2024.

- Le siège social de Ecole de la deuxième chance n'est plus au "15 rue de la Juivinière - 78350 LES LOGES EN JOSAS" mais il est désormais à l'adresse suivante : "20 Avenue Roger Hennequin 78190 TRAPPES", les documents ont été déposés au greffe en 2025.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels : 1 ans
- Agencements et aménagements : 5 à 10 ans
- Matériels pédagogiques : 3 à 5 ans,
- Matériels de transport : 5 ans
- Mobilier de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Engagements de départ à la retraite

l'ancienneté constatée à la date d'évaluation pour tous les salariés présents et des augmentations de salaires.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.36%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de charges sociales et fiscales : 58%
- Table de mortalité : INSEE 2020-2022
- Taux de turnover : 1% constant
- Départ à l'initiative du salarié.

La valeur actuelle probable des indemnités à verser au 31/12/2024 s'élève à 48 613 €. La dette actuarielle s'élève à 0 €

Provision pour risques et charges

Une provision pour risques et charges a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de 303 941 euros, elle est constatée pour parer aux risques de devoir reverser principalement les fonds à la Région en fonction du niveau de dépenses réalisées.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés "Exploitation" s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 15 200€.

Les fonds dédiés "Investissements" s'élèvent à 89 000 € (une aide de démarrage avait été accordée pour 100 000 €, en raison d'une ouverture très rapide, l'Ecole n'a pas pu réaliser l'intégralité des investissements prévus).

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 56 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 19.98 €/heure correspond à un montant de 1 119 euros.

Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de l'année 2024, les honoraires s'élèvent à 5 760 Euros.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-580, l'association doit indiquer dans l'annexe aux comptes annuels le total des rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants.

L'information qui serait fournie dans le cadre de cette obligation reviendrait à donner la rémunération d'une seule personne, ce qui serait contraire aux règles de confidentialité en matière de publicité des rémunérations et avantages.

Il est précisé qu'aucun administrateur de l'association n'est rémunéré pour ses fonctions.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions :	- Sur sol propre			
	- Sur sol d'autrui			
	- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :	- Techniques, matériel et outillage			
	- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel :	- De transport		1 500	
	- De bureau et informatique, mobilier		9 750	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL			11 250	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	- Participations			
	- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			22 180	
TOTAL			22 180	
TOTAL GENERAL			33 430	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions :	- Sur sol propre			
	- Sur sol d'autrui			
	- Gales, agencements et aménagements const.			
Installations :	- Techniques, matériel et outillage			
	- Gales, agencements et aménagements divers			
Matériel :	- De transport		1 500	
	- De bureau et informatique, mobilier	249	9 501	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL		249	11 001	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	- Participations			
	- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			22 180	
TOTAL			22 180	
TOTAL GENERAL			249	33 181

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport		1 500		1 500
Matériel de bureau et informatique, mobilier		9 750	249	9 501
Emballages récupérables et divers				
TOTAL		11 250	249	11 001
TOTAL GENERAL		11 250	249	11 001

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations				Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GENERAL							

DOTATIONS NON VENTILEES	REPRISES NON VENTILEES	TOTAL GENERAL NON VENTILE
-------------------------	------------------------	---------------------------

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 180		22 180
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	74 141	74 141	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	23 905	23 905	
Charges constatées d'avance	12 576	12 576	
TOTAL	132 801	110 621	22 180

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	54 656	54 656		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	40 984	40 984		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	83 134	83 134		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	16 370	16 370		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150	150		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	1 177	1 177		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	196 472	196 472		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Variation des fonds propres 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice			117 235		117 235
Situation nette			117 235		117 235
Dotations consommables					
Subventions d'investissement			20 000		20 000
Provisions réglementées					
TOTAL			137 235		137 235

Variation des fonds dédiés - Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembours.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
FONDS DEDIES INVESTISSEMI		89 000				89 000	
FONDS DEDIES PROJETS ANC		10 000				10 000	
FONDS DEDIES PROJETS ANC		5 200				5 200	
TOTAL		104 200				104 200	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif

(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Etat des provisions et dépréciations

		Montant début exercice	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : reprises ex.		Montant à la fin de l'exercice
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées						
Provisions pour investissements						
Provisions relatives aux stocks						
Provisions relatives aux éléments d'actif						
Amortissements dérogatoires						
Autres provisions réglementées						
TOTAL I						
Provisions pour risques et charges						
	- litiges					
	- amendes et pénalités					
Provisions pour	- pertes de change					
risques	- risque d'emploi					
	- autres		303 941			303 941
Provisions pour charges sur legs ou donations						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices						
Autres provisions pour risques et charges						
TOTAL II						
352 554						
352 554						
Provisions pour dépréciations						
	- incorporelles					
	- corporelles					
	- Sur biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations	- Titres mis en équivalence					
	- Titres de participation					
	- autres immobilisations financières					
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Sur comptes de confédérations, fédérations, unions, entités affiliées						
Sur créances reçues par legs ou donations						
Autres dépréciations						
Total III						
TOTAL GENERAL (I+II+III)						
352 554						
352 554						
Dont dotations et reprises :	- d'exploitation		352 554			
	- financières					
	- exceptionnelles					

Contributions volontaires en nature

		31/12/2024	
Répartition par nature de charge		Débit	Débit
860 - Secours en nature (alimentaire, vestimentaires,...)			
		TOTAL	
861 - Mise a disposition gratuite de biens (locaux, matériel,...)			
		TOTAL	
862 - Prestation			
		TOTAL	
864 - Personnel bénévole			
BENEVOLAT		1 731	
		TOTAL	1 731
		TOTAL GENERAL	1 731
		31/12/2024	
Répartition par nature de ressources		Crédit	Crédit
870 - Dons en nature			
		TOTAL	
871 - Prestation en nature			
		TOTAL	
875 - Bénévolat			
BENEVOLAT		1 731	
		TOTAL	1 731
		TOTAL GENERAL	1 731

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 157	
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	76 271	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	150	
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
TOTAL	91 579	

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice clos le
Créances clients, usagers et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	23 396	
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	1 015	
TOTAL	24 411	

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2024	
Charges :	- D'exploitation	12 576	
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		12 576	

Ventilation des ressources d'exploitation

Ventilation des ressources d'exploitation	Montant
DRIETS FONCTIONNEMENT	440 575
DRIETS AIDE AU DEMARRAGE	100 000
DRIETS QUARTIER DE LA VILLE	84 375
ANCT EMI	10 000
ANCT EXPERIMENTREPRISE	10 000
REGION	699 033
DEPARTEMENT	100 000
CASQY	50 000
AGEFIPH POSTE	1 428
ETAT AIDE EMPLOI	1 875
COLLECTE TAXE APPRENTISSAGE	68 922
ETAT AIDE APPRENTI	2 000
TOTAL	1 568 208

Détail du résultat exceptionnel

	Solde		Variation
Détail du résultat exceptionnel	31/12/2024	Montant	%
Produits Exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS			
Charges Exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			

"Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels"

- 21 -